

Cote du document: EB 2017/S10/INF.1
Date: 17 octobre 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Dixième session spéciale du Conseil d'administration - dispositions pratiques

Renseignements à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Andreina Mauro
Cheffe de l'Unité
Services linguistiques et de conférence
téléphone: +39 06 5459 2088
courriel: a.mauro@ifad.org

Maria Elena Chavez Hertig
Cheffe de l'Unité
chargée de la liaison avec les États membres
et du Protocole
téléphone: +39 06 5459 2919
courriel: m.chavezhertig@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Dixième session spéciale
Rome, 30 octobre 2017

Pour: Information

Dixième session spéciale du Conseil d'administration - dispositions pratiques

I. Renseignements à l'usage des délégués

Dates et lieu de la réunion

1. La dixième session spéciale du Conseil d'administration se tiendra le 30 octobre 2017 au siège du FIDA, 44, Via Paolo di Dono, à Rome. Le bâtiment se situe à environ 20 minutes en voiture de l'aéroport Leonardo da Vinci (Fiumicino). La station de métro la plus proche est Laurentina (Ligne B).
2. La session spéciale aura lieu dans la salle Ovale (S120) située au rez-de-chaussée de 15 h 30 à 18 h 30.

Stationnement et transport

3. Des places de stationnement, en nombre limité, seront réservées aux délégués sans chauffeur et seront attribuées selon l'ordre d'arrivée, au 44, via Paolo di Dono et au 86, via Paolo di Dono, dans l'aire de stationnement externe située à l'arrière du bâtiment. Un agent de sécurité y sera présent pendant toute la durée de la session.
4. Les délégués avec chauffeurs pourront se faire déposer à l'entrée principale du siège. Les chauffeurs sont priés de quitter les lieux aussitôt après afin de laisser cet espace libre. Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner en dehors des emplacements réservés mentionnés ci-dessus.
5. Les délégués sont informés qu'un service de navette entre la station de métro Laurentina et le siège du FIDA est disponible (départ de la station Laurentina vers le FIDA à 7 h 40/7 h 55/8 h 10/8 h 25/8 h 40/8 h 55/9 h 10/9 h 25; départ du FIDA pour la station Laurentina à 16 h 45/17 h 05/17 h 20/17 h 35/17 h 50/18 h 05/18 h 20/18 h 35/18 h 50). À la station de métro Laurentina, l'arrêt de la navette est situé entre les numéros 9 et 11 de viale Luca Gaurico, la rue principale située derrière la station Laurentina, tandis que devant le siège du FIDA, il est à l'emplacement de l'arrêt de bus qui se situe à proximité de la sortie principale (via Paolo di Dono, entre les numéros 50 et 44).

Sécurité

6. Un périmètre de sécurité sera établi autour du lieu de réunion. Des mesures de sécurité strictes seront appliquées à l'entrée du bâtiment et dans son enceinte. Toutes les entrées seront équipées de détecteurs de métaux et de scanners à rayons X pour les bagages. Les participants porteurs d'un dispositif électronique tel que le stimulateur cardiaque sont invités à ne pas passer par le détecteur de métaux pour éviter les éventuels dysfonctionnements. Ils sont priés de s'adresser au personnel de sécurité, qui leur fournira une assistance.
7. Le personnel de sécurité aura instruction de ne laisser entrer que les personnes munies d'un badge de sécurité délivré par le FIDA, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation (FAO) ou le Programme alimentaire mondial (PAM). Les délégués n'ayant pas un tel badge recevront un badge de sécurité temporaire à l'entrée principale du FIDA et pourront ainsi se rendre au comptoir d'inscription, situé à l'étage des conférences, au niveau -1.
8. À ce comptoir, tous les délégués recevront un badge qu'ils devront porter pour avoir accès aux réunions. Pour plus de détails, veuillez consulter les procédures d'enregistrement.
9. Afin de garantir la sécurité de tous, les badges doivent être visibles à tout moment dans les locaux. En aucun cas le badge ne peut être prêté à un autre participant. Il est rappelé aux délégués de ne jamais laisser leur porte-documents ou autres articles de valeur sans surveillance sur les lieux de la réunion.

Distribution des documents/PaperSmart

10. Conformément à la Politique du FIDA en matière de diffusion des documents, approuvée par le Conseil d'administration à sa centième session, les documents seront publiés à mesure qu'ils seront disponibles à l'adresse <https://webapps.ifad.org/members/eb/EB/2017-10S> et sur le site web du FIDA (IFAD website), dans les langues officielles du Fonds. Les documents mis en ligne après le dernier jour ouvré de la semaine précédant la session du Conseil d'administration seront disponibles en quantité limitée au comptoir de distribution des documents, situé à l'étage des conférences (niveau -1).
11. Les délégués sont invités à contribuer au respect de l'environnement en téléchargeant tous les documents sur leur propre dispositif électronique, en les imprimant recto verso et en jetant ceux dont ils n'ont plus besoin dans les corbeilles de recyclage prévues à cet effet.
12. Il est rappelé aux délégués qu'ils trouveront toute nouvelle information en consultant régulièrement le site web du FIDA (www.ifad.org) ainsi que la plateforme interactive réservée aux États membres (<https://webapps.ifad.org/members>).

Interprétation et langues utilisées en séance

13. Les langues officielles du FIDA sont l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. Un service d'interprétation simultanée et la documentation pertinente seront proposés dans ces quatre langues. Les délégués sont priés de parler à une vitesse raisonnable afin de laisser aux interprètes le temps de s'exprimer de manière aussi fidèle et aussi claire que possible.

II. Inscription

Notification de la composition des délégations

14. Il est souhaitable que les noms de toutes les personnes désignées par un État membre pour assister à la session du Conseil d'administration soient communiqués au Bureau du Secrétaire (courriel: mslp@ifad.org) au plus tard le vendredi 27 octobre. Les représentants accrédités au Conseil d'administration n'ont pas besoin de pouvoirs spécifiques pour la session s'ils disposent d'une accréditation indiquant qu'ils sont nommés pour représenter leur gouvernement jusqu'à nouvel ordre, mais leur nom doit figurer sur la liste des membres de la délégation remise au Bureau du Secrétaire.

Inscription

15. Dès leur arrivée, les membres des délégations officielles sont priés de s'inscrire et de retirer leur badge d'accès aux réunions, au comptoir d'inscription situé à l'étage des conférences, au niveau -1.
16. Les délégués pourront s'inscrire le lundi 30 octobre 2017 à partir de 14 h 30 jusqu'à la fin de la session.

Liste des délégations

17. Une liste provisoire des délégations, établie d'après les inscriptions enregistrées le vendredi 27 octobre, pourra être consultée au comptoir d'inscription. La liste définitive figurera dans le procès-verbal de la session.
18. Les représentants au Conseil d'administration voudront bien aviser le comptoir d'inscription de toute modification qu'ils souhaiteraient apporter à la liste provisoire.

III. Autres services

Voyages et paiements

19. Les représentants au Conseil d'administration qui souhaitent obtenir l'assistance du FIDA pour la réservation de leur billet d'avion et de leur chambre d'hôtel sont priés de prendre contact avec le Bureau du Secrétaire aussi tôt que possible. La

réservation et le paiement anticipé du vol et de l'hôtel seront faits par l'intermédiaire de l'agence de voyages située au siège du FIDA (Carlson Wagonlit Travel). Téléphone +39 06 5459 2203 ou courriel mslp@ifad.org.

20. Les délégués qui s'occupent eux-mêmes de l'organisation de leur voyage se verront rembourser le prix de leur billet d'avion à concurrence du montant pris en charge par le FIDA, ainsi que l'indemnité journalière de subsistance pour les repas et les dépenses diverses, sur présentation du billet d'avion et d'un reçu faisant apparaître l'itinéraire et les dépenses engagées.
21. Dès leur arrivée, les délégués voudront bien remettre, au comptoir d'inscription (situé à l'étage des conférences au niveau -1), une copie de leur billet d'avion et des cartes d'embarquement et/ou talons de billets, ainsi que le reçu ou la facture de l'agence de voyages. pour qu'il soit procédé au remboursement dans les meilleurs délais. Il sera procédé au remboursement des billets d'avion et des frais de logement, ainsi qu'au paiement des indemnités journalières de subsistance correspondant à la session, exclusivement par transfert bancaire sur le compte de la personne qui voyage.

Opérations bancaires

22. Une filiale de la Banca Popolare di Sondrio est située au rez-de-chaussée, près de la réception. Les heures d'ouverture de la banque sont: 8 h 30 – 13 h 30 et 14 h 30 – 16 heures.
23. Deux distributeurs automatiques sont installés au rez-de-chaussée, devant la banque.

Services médicaux

24. L'infirmière et le médecin conseil du FIDA seront présents dans les locaux pendant la session et un poste de premiers secours, doté d'un personnel médical, est à disposition au siège du FIDA (au rez-de-chaussée, salles B033, B034, B035, B036).
25. En cas d'urgence médicale, des dispositions seront prises pour faire venir une ambulance. Ces services devront être demandés par l'intermédiaire du service médical du FIDA.

Liaisons Internet

26. Une connexion Internet sans fil (WiFi) sera disponible dans l'ensemble du bâtiment. Les délégués peuvent se connecter à Internet de n'importe quel endroit en utilisant la connexion sans fil ifad_guest et le mot de passe ifadguest.

Café Internet

27. Un café Internet est situé à l'étage des conférences, à proximité du bar, au niveau -1. Il est possible d'accéder à Internet ainsi qu'à la plateforme interactive réservée aux États membres depuis les ordinateurs à disposition.

Vestiaire

28. Un vestiaire situé dans la zone de conférences est à la disposition des délégués.

Taxis

29. Les délégués peuvent appeler un taxi en s'adressant au personnel de sécurité à l'entrée principale du FIDA. Cependant, ils sont priés de noter qu'une indemnité forfaitaire sera due si le taxi commandé n'est pas utilisé.

Bar et cafétéria

30. Café, boissons, sandwiches et pâtisseries peuvent être achetés à un prix subventionné à la cafétéria située au rez-de-chaussée et au bar de l'étage des conférences, au sous-sol.

Informations supplémentaires

31. Les délégués sont priés de consulter régulièrement la plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA (<https://webapps.ifad.org/members/eb/120>) pour des informations actualisées.